POUR LA RECONQUÊTE DES RESSOURCES EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

BASSIN FERRIFÈRE RHIN

Hayange • Florange • Amnéville • Villerupt • Moyeuvre-Grande • Étain • Fresnes-en-Woëvre • Vigneulles-lès-Hattonchâtel • Jarny • Briey

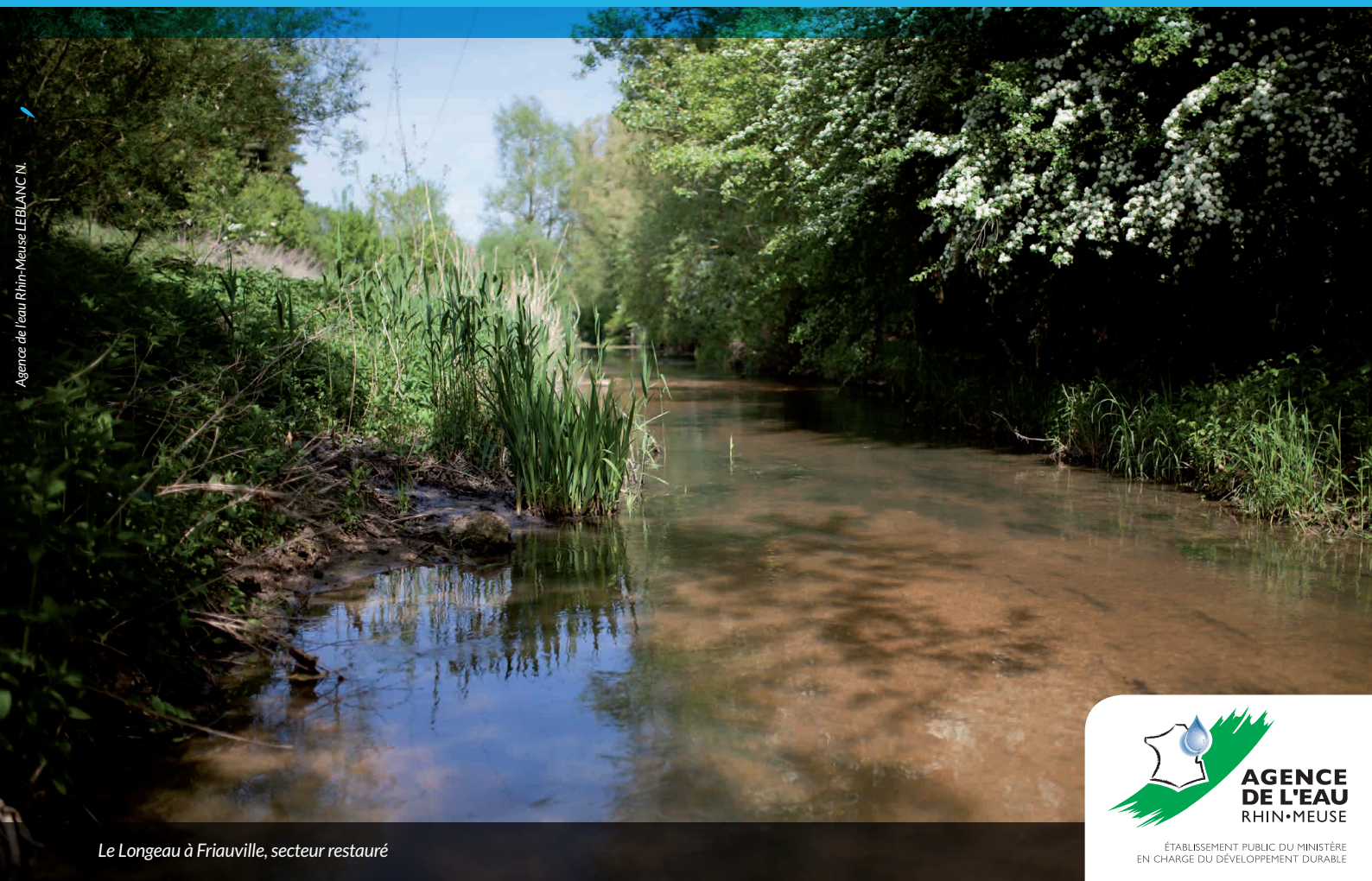

Agence de l'eau Rhin-Meuse LEBLANC N.

Le Longeau à Friauville, secteur restauré

AGENCE DE L'EAU RHIN•MEUSE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PORTRAIT

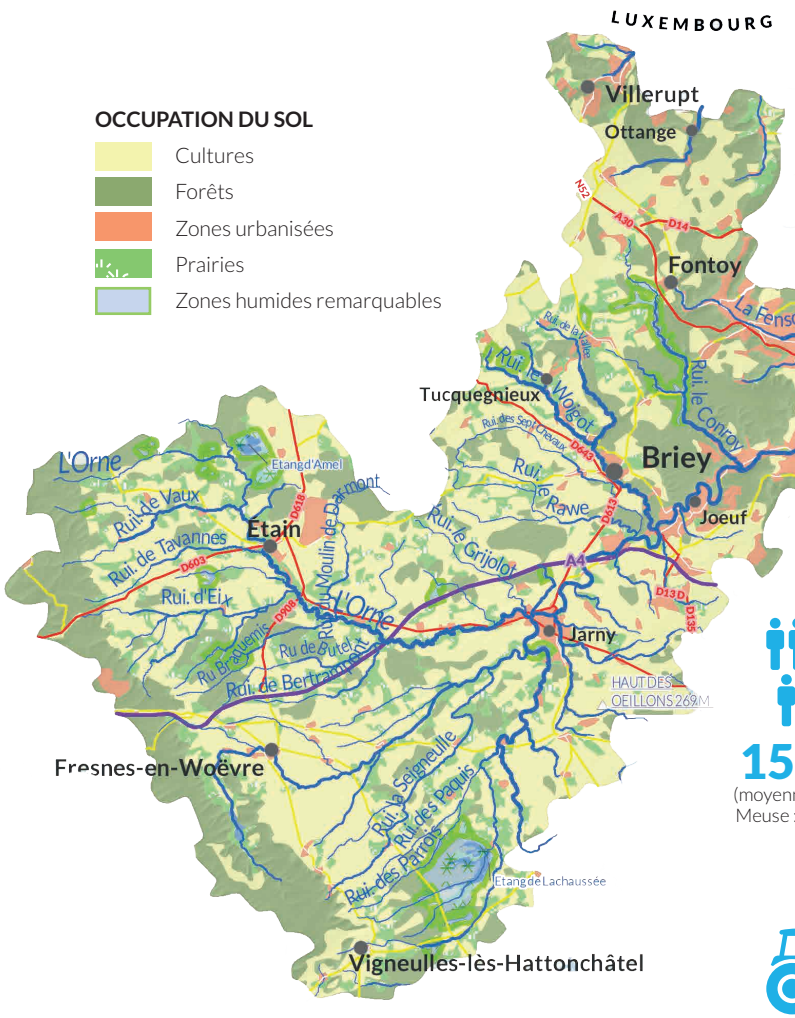

Etang de Lachaussée, zone humide exceptionnelle inscrite à la convention de Ramsar

SCHWAAB F.

156 HAB/KM²
(moyenne bassin Rhin-Meuse : 139 hab/km²)

8%
du territoire artificialisé
(rang Rhin-Meuse : 15/34)

324 MM/AN
(précipitations efficaces)
pour recharger les nappes et alimenter les cours d'eau
(moyenne bassin Rhin-Meuse : 373 mm/an)

62%
du territoire dédié à l'agriculture
(rang Rhin-Meuse : 6/34)

0,5
INDUSTRIEKM²
(moyenne bassin Rhin-Meuse : 0,65/km²)

3200 HA
de zones humides remarquables pour leur intérêt écologique

Le bassin ferrifère versant Rhin occupe une superficie de 1 483 km² répartie sur 3 départements : Meuse, Moselle et Meurthe-et-Moselle. Il correspond à la zone ouest de l'ancien bassin minier d'extraction et de transformation du fer. L'Orne et la Fensch qui se jettent dans la Moselle sont les deux principaux cours d'eau du territoire.

Au début des années 70, le bassin ferrifère produisait 95 % du minerai de fer et 60 % de l'acier français. L'ensemble des activités de transformation du minerai jusqu'au produit fini était réalisé sur place. Cette activité avait un impact considérable sur les cours d'eau. A titre d'exemple, les rejets d'eaux de refroidissement des usines sidérurgiques dans la Fensch ont pu contribuer à réchauffer la rivière à 19°C par une température extérieure de -8°C (température de la Fensch le 18/01/1972 à la confluence avec la Moselle).

L'activité minière qui a cessé en 1997 laisse encore de nombreuses traces sur les milieux aquatiques. Les méthodes d'extraction minière (pratique du foudroyage) sont souvent à l'origine d'une destructuration des terrains sus-jacents qui contribue à accentuer le caractère karstique du sous-sol.

Les cours d'eau situés sur le plateau en amont immédiat de Jarny subissent ainsi des pertes d'eau qui posent problème en période de basses eaux. Les débits des cours d'eau ont été fortement perturbés par les exhaures minières, qui consistaient à évacuer l'eau contenue dans les galeries minières et à la rejeter en grande partie dans les cours d'eau. L'exhaure est évaluée à 179 millions de m³ d'eau par an entre 1946 et 1993. L'arrêt des pompages d'exhaure et l'ennoyage des galeries minières confèrent un héritage souterrain de quelques 500 millions de m³ d'eau sur l'ensemble du bassin ferrifère qui à moyen ou long terme pourrait être exploité pour une production d'eau potable plus importante ou pour d'autres usages.

Actuellement, la présence industrielle a très fortement diminué et reste cantonnée dans les vallées de l'Orne et de la Fensch. En amont de Jarny, l'agriculture occupe la majeure partie du territoire, essentiellement orientée vers la production céréalière et oléagineuse.

QUALITÉ DES EAUX

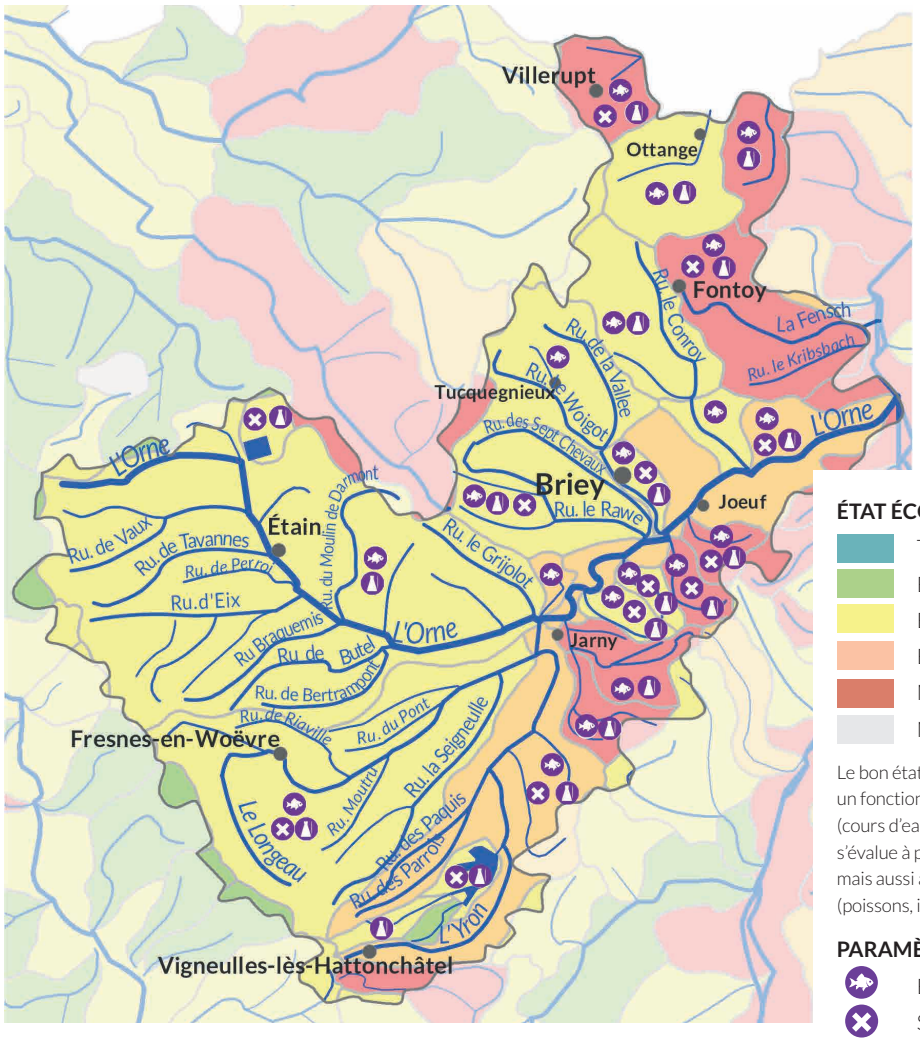

ÉTAT ÉCOLOGIQUE

- Très bon état
- Bon état
- État moyen
- État médiocre
- Mauvais état
- Non déterminé

Le bon état écologique d'un cours d'eau correspond à un fonctionnement équilibré d'écosystèmes aquatiques (cours d'eau, lacs...) en présence d'activités humaines. Il s'évalue à partir de paramètres physiques et chimiques mais aussi au travers des peuplements biologiques (poissons, insectes aquatiques, algues microscopiques...).

PARAMÈTRES DÉCLASSANTS

- Biologie
- Substances chimiques
- Oxygénation et matières organiques

Données 2010 - 2011

Sur le bassin hydrographique du bassin ferrifère Rhin, les cours d'eau ont été partagés en 22 entités homogènes. Une seule masse d'eau (le ruisseau de l'étang de Parfond Rupt) présente un bon état écologique. Neuf autres présentent un état écologique moyen avec de légères détériorations (rectification du lit, suppression de la végétation rivulaire, excès de nutriments, de cuivre et de zinc) ne permettant pas le maintien des peuplements aquatiques. Les étangs d'Amel et de Lachaussée présentent un état écologique moyen du fait de teneurs excessives en nutriments (phosphore) et en certains éléments métalliques (zinc). L'état écologique médiocre du ruisseau des Rus, de l'Yron et de l'aval de l'Orne, ainsi que le mauvais état écologique de l'Alzette, de la Fensch, des ruisseaux d'Homécourt, de Sainte-Marie, de Volmerange, du Fond de la Cuve, s'explique à la fois par l'artificialisation des cours d'eau et des teneurs excessives en nutriments, en matières organiques et en certains éléments métalliques (zinc ou cuivre).

Dans son ensemble, l'état chimique des eaux présente des dégradations dues aux hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) issus de toutes sortes de combustion, à certains éléments métalliques (mercure, nickel), aux phtalates (utilisés principalement comme agents d'assouplissement des plastiques) et aux pesticides.

La ressource en eau souterraine dans les calcaires du Dogger présente des dégradations par les pesticides et les nitrates. Deux captages destinés à l'alimentation en eau potable dégradés par des nitrates et/ou des pesticides ont été identifiés pour faire l'objet d'actions prioritaires.

Des concentrations élevées en sulfates et en fer dans la ressource en eau contenue dans les réservoirs miniers sont encore présentes (tendance à la baisse constatée liée au renouvellement de l'eau dans les réservoirs).

5% DES COURS D'EAU EN BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE

ENJEUX POUR L'ATTEINTE DU BON ÉTAT DES EAUX

+++

PRÉSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES

- Maintenir ou restaurer l'activité d'élevage extensif et les milieux humides associés en développant les filières adaptées de valorisation des produits d'élevage avec les collectivités du territoire.

POLLUTIONS DIFFUSES

- Adopter les bonnes pratiques permettant de réduire les apports de fertilisants et de pesticides aux cours d'eau (optimiser les dosages, désherbage mécanique, maintien des sols couverts en automne) et les compléter par la création de zones tampons en sortie de drains agricoles et en bord de parcelles. Ces actions concernent prioritairement la plaine de la Woëvre.

++

RUPTURE DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

- Aménager ou supprimer prioritairement les obstacles infranchissables présents sur l'Orne d'ici 2017. Ailleurs, inscrire ce type d'actions en incluant la gestion des impacts des étangs au sein des programmes de renaturation des cours d'eau.

ALTÉRATION DU FONCTIONNEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES

- Poursuivre le développement d'actions pilotes de renaturation des cours d'eau et zones humides dégradées. Concerne prioritairement les cours d'eau de la plaine de la Woëvre et les cours d'eau dégradés par les anciennes activités minières et sidérurgiques (vallées de la Fensch et de l'Orne).
- En zones urbaine et industrielle du Pays-Haut, développer des projets de renaturation. Concerne particulièrement l'aval du bassin de l'Orne et les affluents de la Moselle.
- Poursuivre ou engager un programme global de préservation, de reconquête et de gestion pérenne des zones humides, prioritairement sur les étangs d'Amel et de Lachaussée, l'Orne amont, l'Yron, le Longeau, les ruisseaux d'Hattonville, de l'étang de Parfond et des Rus, le Rupt, le Woigot et le Conroy.

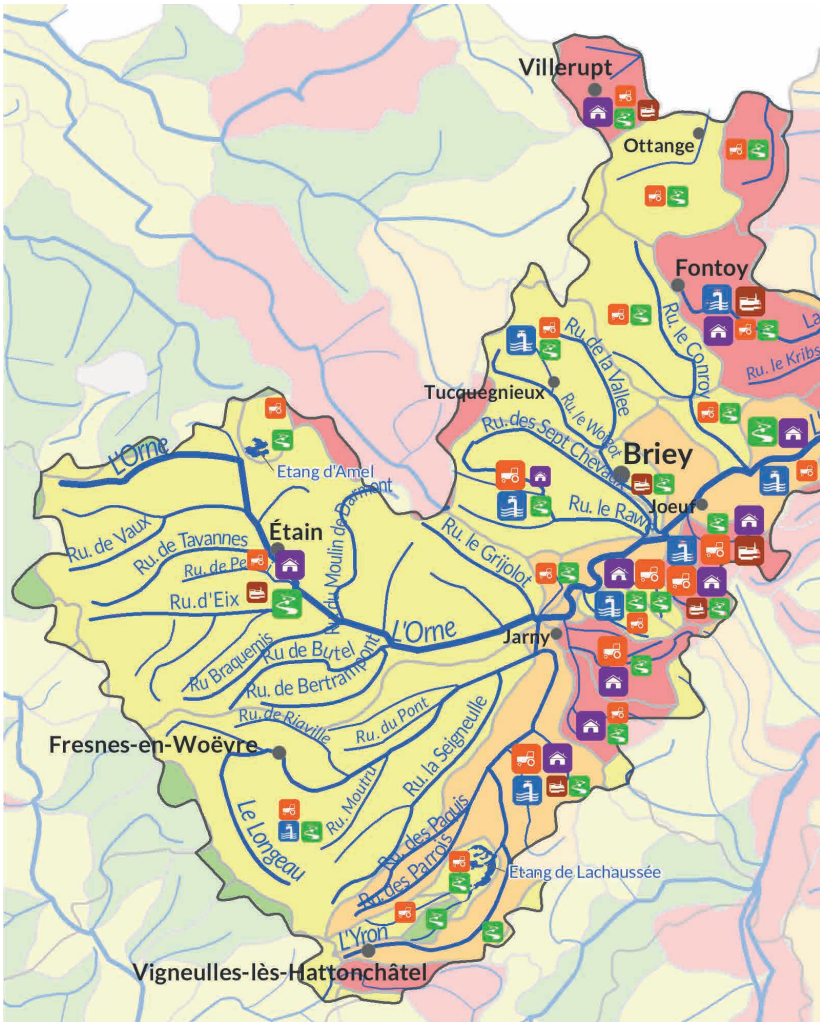

NATURE ET PRIORITÉ DES ACTIONS À MENER

	Fort	Moyen
Agriculture : Réduire les pollutions agricoles et préserver les milieux naturels		
Collectivités : Réduire les pollutions domestiques et urbaines		
Industrie et artisanat : Réduire les pollutions industrielles et artisanales		
Milieux aquatiques : Préserver et restaurer les cours d'eau et zones humides et rétablir la continuité écologique		
Ressource en eau : Économiser et préserver la qualité de la ressource en eau		

++

CAPTAGES DÉGRADÉS

- Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action pérenne garantissant la reconquête de la qualité des eaux de captages d'eau potable dans les calcaires du Dogger, prioritairement sur les communes des Côtes de Moselle et, notamment, la commune de Dommartin-la-Montagne.

GESTION DURABLE ET PATRIMONIALE DE LA RESSOURCE EN EAU CONTENUE DANS LES RÉSERVOIRS MINIERS

- Dans la continuité du SAGE Bassin Ferrifère, lancer une étude globale et concerter les usagers de l'eau pour permettre une gestion durable de la ressource en eau contenue dans les réservoirs miniers, particulièrement vulnérable du fait de son fonctionnement karstique et sécuriser l'alimentation en eau potable

+

POLLUTIONS PONCTUELLES

- Améliorer la connaissance des rejets de substances dangereuses et leur réduction en mettant en place des technologies propres, prioritairement sur les industries du secteur de la Fensch, le ruisseau de Sainte-Marie, l'Orne aval et la Kayl.

POLLUTIONS DISPERSÉES

- Développer une opération collective visant à réduire les apports de substances dangereuses susceptibles d'être émises par les petites et moyennes entreprises (garage, pressing, station de lavage automobile, salon de coiffure…) des vallées de l'Orne et de la Fensch.

++

POLLUTIONS PONCTUELLES

- Améliorer les ouvrages d'épuration urbaine prioritairement sur l'Orne, l'Yron, l'Alzette et les ruisseaux de l'Abreuvaux et de Sainte-Marie.

POLLUTIONS DIFFUSES URBAINES

- Créer de nouveaux systèmes d'assainissement (assainissement collectif ou non collectif)
- Améliorer la collecte des eaux usées et réduire les déversements d'eaux usées vers le milieu naturel en temps de pluie, prioritairement sur l'Yron, l'Orne, l'Alzette, la Kayl, la Fensch, l'amont du Conroy, et les ruisseaux du Fond de la Cuve, de l'Abreuvaux, de Sainte-Marie et d'Homécourt

FOCUS

LE SAGE DU BASSIN FERRIFÈRE : UN OUTIL EFFICACE POUR L'AMÉLIORATION DURABLE DE LA QUALITÉ DES EAUX

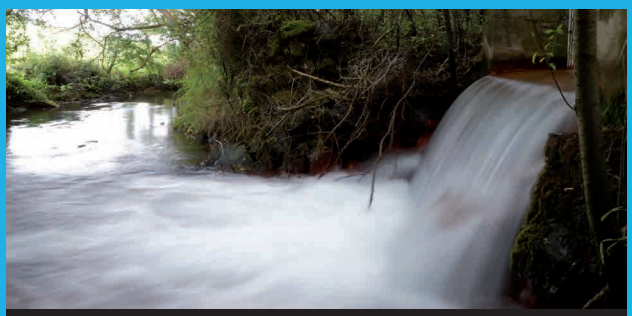

Débordement des eaux du réservoir Centre dans le Woigot à Mancieulles (2014)

Conseil Régional de Lorraine, BARTHE C

Actuellement en fin d'élaboration, le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin ferrifère est un outil local de concertation (usagers, élus, services de l'État), d'échange et de discussion qui permet de partager un projet pour la gestion de l'eau du territoire et de renforcer le dynamisme des maîtres d'ouvrages locaux.
Le SAGE du bassin ferrifère s'étend sur trois départements lorrains (Meurthe-et-Moselle, Meuse et Moselle) et regroupe 258 communes représentant une superficie de 2418 km². Il comprend à la fois le territoire du bassin ferrifère Rhin et du bassin ferrifère Meuse.
Porté par la Région Lorraine, le SAGE intègre 3 grandes thématiques spécifiques à son territoire. La principale concerne la mise en place d'une gestion durable et patrimoniale de la ressource en eau contenue dans les réservoirs miniers (500 millions de m³). La deuxième porte sur les cours d'eau, notamment sur leur restauration et la mise en place d'une gestion concertée et adaptée pour ceux dont le débit d'étiage a été modifié après l'ennoyage des réservoirs miniers. Enfin, la dernière thématique porte sur la restauration, la préservation et la bonne gestion des zones humides du territoire, dont une grande partie a disparu ou a été dégradée.

AMÉLIORATION DES PRATIQUES AGRICOLES ET RENATURATION DES COURS D'EAU : DES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES

Zone tampon végétalisée en sortie de drain agricole

Agence de l'eau Rhin-Meuse LAUSECKER P-O

Le secteur amont du bassin ferrifère Rhin correspond à la plaine de la Woëvre. Dans ce secteur très agricole, les prairies pâturées adaptées au sous-sol argileux ont été mises en culture après de lourds travaux de drainage. Au début des années 90, des opérations légères de replantation des berges ont débuté pour reconstituer la végétation de rive et ainsi ombrager les cours d'eau de manière à limiter le développement excessif des végétaux aquatiques qui généraient des curages réguliers et qui limitaient notamment les capacités d'épuration naturelle du cours d'eau. Des opérations plus récentes poursuivent et amplifient cette démarche avec des travaux visant à retrouver la sinuosité naturelle des cours d'eau et à aménager des zones tampons végétalisées notamment en sortie de drainage. Elles sont conçues pour recueillir les effluents des drains agricoles et limiter les transferts de nitrates, pesticides et de matières en suspension vers les cours d'eau. Les premières opérations réalisées sur le ruisseau du Moutru à Saint-Hilaire-en-Woëvre en 2002 montrent plus de 10 ans après, tout l'intérêt de cette de démarche, avec des effets bénéfiques sur l'écologie aquatique tout en préservant l'usage.

PASSONS À L'ACTION

ACTIONS CLÉS POUR LE TERRITOIRE

« En limitant mon utilisation de fertilisants et de produits phytosanitaires, je contribue à améliorer la qualité de l'eau dans la nature, j'améliore la qualité de l'eau potable et je diminue le coût de son traitement »

« Je participe activement à la mise en œuvre du SAGE du bassin ferrifère qui contribuera à préserver durablement la ressource en eau du territoire »

« En préservant et restaurant les milieux aquatiques et humides de ma commune, je contribue à améliorer l'état écologique des eaux, à réduire les risques d'inondation et à recharger les nappes souterraines »

LES ACTEURS AU SERVICE DE LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU

COMITÉ DE BASSIN RHIN-MEUSE

- Parlement de l'eau à l'échelle du bassin Rhin-Meuse. 100 membres
- Elabore les plans de gestion des eaux et identifie les actions à mettre en œuvre (mesures)
- Vote les taux de redevances encadrés par la loi

AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

- En lien avec les Missions inter-services de l'eau et de la nature (MISEN 54, 55 et 57) décline les priorités d'actions
- Accompagne financièrement les projets des maîtres d'ouvrages

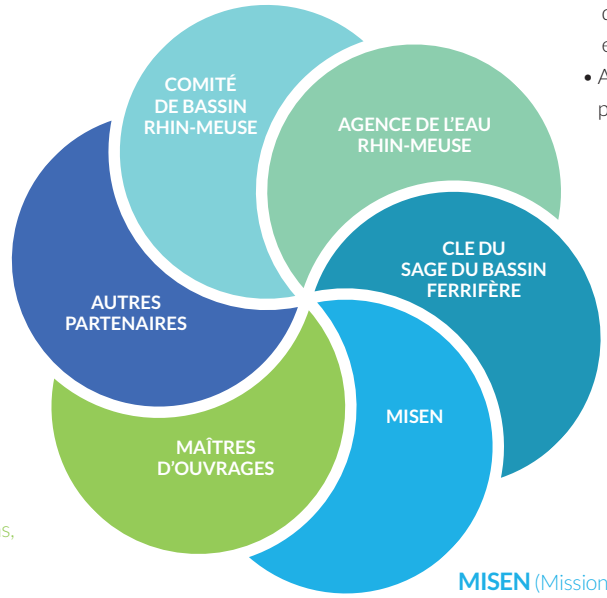

AUTRES PARTENAIRES

(conseil départemental, conseil régional ...)
Au regard de leurs priorités d'actions accompagnent les projets des maîtres d'ouvrages

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DU BASSIN FERRIFÈRE

- Lieu de concertation où sont déclinées les orientations du plan de gestion
- Trouve des solutions à des problématiques locales

MAÎTRES D'OUVRAGES

(collectivités territoriales, associations, industriels, artisans, agriculteurs...)
Portent et conduisent la réalisation des projets en faveur de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

MISEN (Mission Inter-services de l'Eau et de la Nature)

- Coordonne la politique de l'eau à l'échelon départemental. Pilotage : Directions Départementales des Territoires (DDT 54, 55 et 57)
- Met en œuvre et suit l'exécution des plans d'actions opérationnels territorialisés

© Agence de l'eau Rhin-Meuse - Janvier 2015 – imprimé sur papier recyclé. AVANCE NANCY - Tél. 03 83 35 87 48

Agence de l'eau Rhin-Meuse • Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00 - Fax. 03 87 60 49 85
www.eau-rhin-meuse.fr
twitter : @agence_eau_RM

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

AGENCE DE L'EAU RHIN•MEUSE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contact :
Direction des Aides et de l'Action Territoriale
Service territorial Moselle Aval et Sarre
Tél. : 03 87 34 47 04
mas@eau-rhin-meuse.fr